VanEck Solana ETN

lié à
Indice MarketVector Solana VWAP Close

Résumé spécifique à l'émission

A. INTRODUCTION ET AVERTISSEMENTS

L'émetteur VanEck ETP AG ("**VEEA**"), Landstrasse 36, 9495 Triesen, Principauté du Liechtenstein, List_VanEck_ETP_AG@vaneck.com, TelNr. +423 237 69 00, (LEI 529900R2B8HNG8H5ED30) émissions **VanEck Solana ETN** (ISIN DE000A3GSUD3) sur la base d'un Prospectus de Base daté du 26.09.2023 (tel que modifié) en liaison avec les Conditions Définitives spécifiques à l'émission de **l'ETN VanEck Solana**. Un supplément au Prospectus a été approuvé le 26.09.2023. Ce résumé est spécifique à l'émission de **l'ETN VanEck Solana**.
Le Prospectus de Base a été approuvé par l'Autorité des marchés financiers (Liechtenstein), Landstrasse 109, Postfach 279, 9490 Vaduz (info@fma-li.li) le 26.09.2023. Les conditions définitives relatives aux **ETN VanEck Solana** et le présent résumé spécifique à cette émission ont été déposés auprès de l'AMF le 7 juillet 2021, 16.02.2022, 27.09.2022,10.03.2023 et 26.09.2023.
Ce résumé contient une description des principales caractéristiques et des risques liés à l'émetteur, à la sécurité offerte et aux contreparties. Le résumé doit toujours être lu conjointement avec le Prospectus de base (tel que modifié) et les Conditions Définitives. Un examen approfondi du Prospectus de Base complet et des Conditions Définitives est donc recommandé avant toute décision d'achat ou de souscription à **l'ETN VanEck Solana**. Les investisseurs doivent considérer qu'ils sont sur le point d'investir dans un produit financier complexe et peu compréhensible, qui comporte le risque de perdre tout ou partie du capital investi. L'Émetteur souligne que lorsqu'une action est intentée devant un tribunal sur la base des informations contenues dans le Prospectus de Base, les Conditions Définitives ou ce résumé, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus de Base et des Conditions Définitives (y compris le résumé spécifique à l'émission avant le début de la procédure judiciaire. En outre, l'Émetteur souligne que l'Émetteur VanEck ETP AG, qui a présenté le résumé, y compris sa traduction, peut être tenu responsable dans le cas où le résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus de Base ou des Conditions Définitives ou lorsqu'il ne fournit pas, lorsqu'il est lu conjointement avec le Prospectus de Base ou les Conditions Définitives, des informations clés afin d'éclairer les investisseurs dans le choix des investissements dans les titres.

B. INFORMATIONS CLES SUR L'ÉMETTEUR

I. Qui est l'émetteur des titres ?

L'émetteur VanEck ETP AG ("**VEEA**"), (LEI 529900R2B8HNG8H5ED30) est une société anonyme (Aktiengesellschaft) établie au Liechtenstein et soumise à la législation de la Principauté du Liechtenstein. Le siège social de la société est sis à la Landstrasse 36, 9495 Triesen, Liechtenstein. La société a été inscrite au registre public du Liechtenstein le 16 juillet 2020 sous le numéro FL-0002.640.173-8.

L'émetteur a été créé en tant que véhicule de titrisation dans le seul but d'émettre des titres garantis négociés en bourse. L'actionnaire majoritaire de l'émetteur est VanEck (Europe) GmbH, qui est elle-même détenue par Van Eck Associates Corporation. Les membres du conseil d'administration sont M. Torsten Hunke, M. Gijsbert Koning, M. Alexander Baker et M. Arno Sprenger. L'auditeur de la société est AAC Revision & Treuhand AG.

II. Quelles sont les principales informations financières concernant l'émetteur ?

Compte de résultat	**2020**	**2021**	**2022**
Bénéfice/Perte de l'année	(49'736) USD	1'498'322 USD	854'997USD
Bilan			
Dette financière nette (dette à long terme plus dette à court terme moins la trésorerie)	21'149'759 USD	534'937'803 USD	212'085'320 USD
Ratio de liquidité générale (Actif circulant / Passif circulant)	2.20x	5.60x	6.26x
Ratio d'endettement sur fonds propres (Passif total/Fonds Propres totaux)	345.41x	344.11x	88.94x
Ratio de couverture des intérêts (résultat d'exploitation / charges d'intérêts)	N/A	N/A	N/A
Tableau des flux de trésorerie			
Flux de trésorerie net des activités opérationnelles	(39'170) USD	(1'199'936) USD	(2'638'342) USD
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	- USD	(2'963'447) USD	(2'405'276) USD
Flux de trésorerie net des activités d'investissement	111'173 USD	5'893'830 USD	6'008'302 USD

III. Quels sont les principaux risques spécifiques à l'émetteur ?

Risques liés à la situation financière de l'émetteur

L'émetteur est un véhicule de titrisation (SPV)

L'Émetteur est un véhicule de titrisation dont la seule activité consiste à émettre des titres et à investir des fonds provenant de cette émission dans des actifs qui tentent de reproduire, dans la mesure du possible, la valeur et le rendement d'un indice donné. L'Émetteur n'a, et n'aura, aucun actif

autre que (i) les sommes d'argent collectées par l'émission d'actions en relation avec sa constitution, (ii) le produit de l'émission de la Séries de Titres (iii) les commissions (le cas échéant) qui lui sont payables en relation avec l'émission ou le remboursement éventuel de toute Série de Titres et (iii) tous droits, biens, sommes ou autres actifs dans lesquels le produit de l'émission de la Série de Titres est investi par l'Émetteur.

Obligations de recours limité, non-pétition et risques connexes à l'égard de l'Émetteur

Le seul recours des Porteurs se limite aux Actifs d'une Série de Titres spécifique et non aux autres actifs de l'Émetteur. Suite à la pleine distribution ou réalisation des Actifs de la série, que ce soit par la vente, la liquidation ou un autre moyen, et à l'utilisation des actifs ou des liquidités disponibles conformément à toute réclamation en suspens à l'encontre de l'Émetteur concernant des Titres impayés, cette réclamation en suspens sera éteinte et aucune dette, aucun passif ou aucune obligation ne sera dû par l'Émetteur à cet égard.

C. INFORMATIONS CLÉS SUR LES TITRES

I. Quelles sont les principales caractéristiques des titres ?

L'ETN VanEck Solana (ISIN DE000A3GSUD3) constitue un billet au porteur négocié en bourse et garanti, émis sous la forme d'un certificat global au porteur. Les Titres seront émis conformément au droit allemand. Il s'agit donc d'un billet au porteur conformément à l'article 793 du code civil allemand (BGB) et sera certifié par un certificat collectif conformément à l'article 9a de la loi allemande sur les dépositaires (Sammelurkunde). Le certificat collectif sera déposé auprès de Clearstream Banking AG, Mergenthalerallee 61, 65760 Eschborn, Allemagne. Les Titres sont des billets de participation aux bénéfices à recours limité. Les obligations de l'Émetteur concernant les Titres sont garanties par les Actifs de la Série MVSOLV dans lesquels l'Émetteur investira le produit de l'émission des Titres.

Selon un prix d'émission de 10,00 USD, d'un produit initial de 1 000 000 USD, de 100 000 titres en circulation et d'un prix du SOL de 19.7 USD, chaque titre représente une garantie du Solana de 0.507614 SOL par titre.
Toutes choses étant égales par ailleurs, après exactement un an – en raison de la déduction des frais de gestion – le titre aura un prix de 9.85 USD et représentera une garantie de SOL de 0.500000.

L'Indice MarketVector Solana VWAP Close (MVSOLV) est conçu pour suivre les performances d'un actif numérique Solana. Il n'y a pas d'autre composante que l'Solana dans l'indice. Dans le cas d'une bifurcation dure, qui se traduit par plusieurs lignes actives, la règle 5.2.1 s'applique. La pièce détachée sera retirée un jour après la date d'entrée en vigueur (lorsqu'un prix et le net principal sont disponibles) jusqu'à ce que le nombre de composants soit à nouveau de 1. Dans le cas peu probable où une pièce détachée serait supérieure à Solana (par capitalisation boursière) et serait généralement acceptée comme le successeur de la chaîne initiale, le propriétaire de l'indice pourrait décider de la conserver comme seule composante de l'indice. L'indice est calculé quotidiennement entre 00h00 et 24h00 (CET) et les valeurs de l'indice sont diffusées aux fournisseurs de données toutes les 15 secondes. L'indice est diffusé en USD et la valeur de clôture est calculée à 16h00 CET sur la base de prix moyens pondérés en volume (VWAP) sur 1h entre 15h00 et 16h00 CET. Les VWAP sont calculés avec les prix de la CCCAGG.
L'Indice MarketVector Solana VWAP Close possède les identifiants suivants:

Index Type	ISIN	SEDOL	WKN	Bloomberg	Reuters
Price Return Index	DE000SL0DMY3	BMC2P79	SL0DMY	MVSOLV Index	.MVSOLV

L'Indice a été lancé le 30 juin 2021 avec une valeur de base de 10,00 au 31 décembre 2018.
L'Émetteur a l'intention d'émettre jusqu'à 1 000 000 000 Titres. Les Titres sont libellés en USD et ont une valeur nominale de 10,00 USD chacun.

La date d'échéance des Titres est le 31.12.2029. L'Émetteur peut prolonger la date d'échéance par périodes de 10 ans maximum jusqu'au 31.12.2068 (Date de Remboursement Final) au plus tard, en notifiant chacune de ces prolongations aux Porteurs. L'Émetteur est autorisé à mettre fin aux Titres de sa propre initiative avec un préavis de 30 jours. En cas de circonstances particulières, la résiliation peut être effectuée dans les 5 jours suivant l'annonce de la résiliation. Des circonstances particulières sont, par exemple, si la nomination d'une partie de la série participant à ce programme est terminée, si la Valeur du Titre n'est pas publiée pendant 14 jours d'évaluation consécutifs, ou si des changements de lois ou de règlements surviennent et interdisent les activités associées à cette émission ou entraînent des dépenses supplémentaires importantes.

Sous réserve de restrictions sur les transferts aux ressortissants américains, les Titres sont librement cessibles.

Droits liés aux titres
Les Titres ne portent pas d'intérêt.
Les Porteurs de Titres ont le droit de recevoir, lors du rachat de chaque Titre à la date d'échéance, une part en nature des Actifs de la Série dont la valeur corresponde à la Valeur du Titre à la Date de Fixation du Prix de Rachat telle que déterminée par l'Agent de Calcul, moins sa part proportionnelle en coûts et dépenses engagés par ou pour le compte de l'Émetteur pour que ce rachat prenne effet.
La « Valeur du Titre » reflète la valeur des Actifs de la Série MVSOLV, calculée conformément à ce qui suit :
À la date d'émission de chaque Titre, la Valeur du Titre sera égale au Prix d'émission du Titre. À toute Date d'Évaluation ultérieure (qui n'est pas un Jour de Perturbation), la Valeur du Titre est calculée comme étant la Valeur du Titre à la Date d'Évaluation immédiatement précédente, ajustée par le pourcentage de changement de la valeur des Actifs de la Série MVSOLV (net de tous les coûts et dépenses de l'Émetteur) depuis cette Date d'Évaluation précédente.

Limitations des droits liés aux Titres
En ce qui concerne une Série de Titres, si les Actifs de la Série MVSOLV ou le produit net de la réalisation des Actifs de la Série MVSOLV ne suffisent pas à satisfaire aux obligations de l'Émetteur aux Porteurs de Titres, aucun autre actif de l'Émetteur ne sera disponible pour combler tout déficit

et toutes les créances en cours de ces créanciers garantis seront éteintes. Aucune partie ne sera autorisée à prendre d'autres mesures contre l'émetteur pour recouvrer une autre somme.

Classement des titres en cas d'insolvabilité
Les droits des Porteurs de Titres à la distribution ou au paiement du capital et des intérêts sur les Titres sont subordonnés au paiement de certains coûts, frais, dépenses et autres montants relatifs au Programme et à la Série concernée.
En cas de réalisation ou d'exécution du nantissement sur les Actifs de la Série MVSOLV, les actifs ou le produit seront affectés dans l'ordre de priorité applicable selon lequel les distributions ou montants dus aux Porteurs seront subordonnés à certains coûts, frais, dépenses et autres montants y compris (sans limitation) les coûts de liquidation des Actifs de la Série MVSOLV mais seront prioritaires par rapport aux créances des autres créanciers de l'Émetteur.

II. Où les titres seront-ils négociés ?

Les Titres sont admis à la négociation sur les marchés Deutsche Börse Xetra, SIX Swiss Exchange, Euronext Amsterdam et Euronext Paris. Il n'y a aucune garantie que les admissions à la négociation seront maintenues.

III. Quels sont les principaux risques spécifiques aux titres ?

Risque lié aux Actifs de la Série

Pouvoir discrétionnaire en matière d'investissement

Les investisseurs potentiels doivent être conscients que chaque Série de Titres ne reproduira précisément ni la composition ni le rendement de l'Indice concerné. Lors de l'investissement des actifs, l'Émetteur peut (i) investir, directement ou indirectement, dans des actifs numériques qui ne sont pas des Actifs Numériques Composants de l'indice, et/ou (ii) s'abstenir d'investir dans des actifs numériques qui sont des Actifs Numériques Composants de l'indice, dans des circonstances exceptionnelles où l'Émetteur pense qu'il peut obtenir de meilleurs résultats en s'écartant de l'Indice. Par conséquent, les Actifs Numériques d'une Série peuvent différer des Actifs Numériques Composants de l'indice concerné, ou peuvent recevoir des pondérations différentes de celles spécifiées dans l'Indice concerné.

Risque de concentration

Chaque Série de Titres procure une exposition aux Actifs Numériques qui peuvent comprendre un nombre limité d'actifs numériques. En raison de cette exposition concentrée à un nombre limité d'actifs numériques, les investisseurs potentiels doivent être conscients que cette concentration comporte des risques, dont les plus importants sont l'impact sur la liquidité et la volatilité des Titres.
En ce qui concerne la liquidité, une exposition concentrée à un nombre limité d'actifs numériques renforce l'impact de l'illiquidité de ces actifs numériques sur les Titres, en particulier dans un environnement où les prix baissent considérablement.
Les investisseurs potentiels doivent également savoir que l'exposition aux actifs numériques comporte un grand nombre de risques résiduels (c'est-à-dire spécifique aux actifs numériques), par rapport à un investissement plus diversifié. Les exemples de risques résiduels comprennent, entre autres, le risque réglementaire, la spéculation, l'absence d'antécédents, la cybersécurité et la fraude.
En outre, comme chaque Titre offre une exposition à un nombre limité d'actifs numériques, l'impact potentiel de tout événement négatif sur un actif numérique donné est plus important que dans un investissement diversifié. Certains événements défavorables importants dans un actif numérique pourraient entraîner la liquidation éventuelle d'un Titre.
En outre, les Actifs Numériques peuvent présenter un fort degré de corrélation, de sorte que des mouvements de prix importants dans une composante des Actifs Numériques peuvent entraîner des mouvements de prix similaires dans une ou plusieurs autres composantes des Actifs Numériques Considérés ce qui accentue le risque de concentration.

La valeur d'un investissement dans les Titres peut ne pas refléter ou suivre parfaitement la valeur des Actifs

À tout moment, le prix auquel une Série de Titres est négociée sur les bourses, les marchés réglementés ou non réglementés au sein de l'EEE ou à l'étranger ou sur toute autre bourse ou marché sur lequel ils peuvent être cotés ou négociés peut ne pas refléter précisément les changements de valeur des Actifs Numériques ou des Actifs. Les procédures de demande et de remboursement de toute Série de Titres et le rôle des Participants Autorisés en tant que teneurs de marché visent à minimiser cette différence potentielle. Toutefois, le prix de négociation d'une Série de Titres dépendra de l'offre et de la demande des investisseurs souhaitant acheter et vendre cette Série et de l'écart entre l'offre et la demande que les teneurs de marché sont disposés à proposer pour cette Série.
Si l'Émetteur n'est pas en mesure d'émettre de nouveaux Titres d'une Série pour quelque raison que ce soit, et qu'il existe une forte demande du marché pour les Titres de cette Série, alors ces Titres peuvent se négocier avec une prime importante par rapport à leur Valeur. Un investisseur qui achète ce type de Titres dans de telles circonstances peut subir une perte importante si la demande du marché baisse ou si d'autres Titres de cette Série sont émis. Une perte aussi importante peut même se produire lorsque la Valeur des Titres a augmenté pendant la période où l'investisseur détenait ces Titres.

Investir dans des Titres n'est pas la même chose qu'investir dans les Actifs, les Actifs Numériques Composants ou l'Indice concerné et se distingue d'une position longue sur les contrats à terme.

Investir dans des Titres n'est pas la même chose qu'investir dans les Actifs Numériques Composants concernés de l'Indice donné ou dans les Actifs de l'Acheteur. Le rendement de la détention de Titres est différent du rendement provenant de l'achat des Actifs Numériques Composants de l'Indice ou des Actifs concernés.
Le rendement des Titres détenus n'est pas le même que le rendement généré par l'Indice concerné.
S'il était possible de conclure un contrat à terme sur l'Indice, investir dans les Titres ne serait pas la même chose que prendre une position longue sur ces contrats à terme.

Risques liés aux Actifs de la Série qualifiés d'actifs numériques

Risques liés aux Bourses d'Actifs Numériques

Les bourses d'actifs numériques exploitent des sites Internet sur lesquels les utilisateurs peuvent échanger des actifs numériques contre des dollars américains et d'autres monnaies fiduciaires. Les opérations sur les bourses d'actifs numériques ne sont pas liées aux transferts d'actifs numériques entre utilisateurs via la chaîne de blocage respective de l'actif numérique. Les opérations d'actifs numériques sur les bourses sont enregistrées dans le grand livre interne de la bourse uniquement, et chaque entrée dans le grand livre interne liée à une transaction correspondra à une entrée de transaction compensatoire en dollars américains ou dans une autre devise fiduciaire. Pour vendre des actifs numériques sur une bourse d'actifs numériques, un utilisateur transférera des actifs numériques (en utilisant la chaîne de blocs respective de l'actif numérique) de lui-même à la bourse d'actifs numériques. À l'inverse, pour acheter des actifs numériques sur une bourse, un utilisateur transférera des dollars américains ou d'autres devises fiduciaires à la bourse d'actifs numériques. Une fois le transfert d'actifs numériques ou de dollars américains terminé, l'utilisateur exécutera son opération et retirera soit l'actif numérique (en utilisant la chaîne de blocage respective de l'actif numérique), soit les dollars américains à l'utilisateur. Les bourses d'actifs constituent une partie importante de l'industrie des actifs numériques.
Les bourses d'actifs numériques ont un historique limité. Depuis 2009, plusieurs bourses d'actifs numériques ont fermé ou ont subi des perturbations dues à des fraudes, des défaillances, des failles de sécurité ou des attaques par déni de service distribué (connues sous le nom d'attaques « DDo »). Dans la plupart des cas, les clients de ces bourses n'ont pas été indemnisés ou ont été dédommagés pour les pertes partielles ou complètes de leurs fonds détenus dans les bourses. En 2014, Mt Gox, la plus grande bourse de bitcoins de l'époque, a fait faillite au Japon après avoir perdu jusqu'à 850 000 bitcoins, évalués alors à plus de 450 millions de dollars. Les bourses d'actifs numériques sont également des cibles idéales pour les pirates et les logiciels malveillants. En août 2016, Bitfinex, une bourse de Hong Kong, a signalé une infraction qui a entraîné le vol d'environ 120 000 bitcoins valant alors environ 65 millions de dollars. Cette perte a été attribuée à tous les titulaires de comptes Bitfinex (plutôt qu'aux seuls titulaires spécifiés dont les portefeuilles ont été directement touchés), que le titulaire détienne des bitcoins ou des espèces sur son compte. En février 2017, à la suite d'une déclaration de la Banque populaire de Chine, les trois plus grandes bourses d'actifs numériques de Chine (BTCC, Huobi et OKCoin) ont suspendu les retraits de bitcoins. Bien que les retraits ont pu reprendre fin mai 2017, les régulateurs chinois ont émis en septembre 2017 une directive aux bourses chinoises pour qu'elles cessent leurs activités avec les utilisateurs chinois avant le 30 septembre 2017. En juillet 2017, le Financial Crimes Enforcement Network (« FinCEN ») et le ministère américain de la Justice ont imposé une amende de 110 millions de dollars et une inculpation contre BTC-e et l'un de ses opérateurs pour crimes financiers. Le ministère de la Justice a également saisi le domaine Internet de la bourse. Comme dans le cas de la violation de Bitfinex, les pertes dues aux actifs saisis par FinCEN ont été réparties entre les utilisateurs de la bourse. Le potentiel d'instabilité des bourses d'actifs numériques et la fermeture ou l'arrêt temporaire des bourses à la suite de fraudes, de faillites d'entreprises, de pirates informatiques, de DDoS ou de logiciels malveillants, ou encore de réglementations, peuvent réduire la confiance dans les actifs numériques. Il peut en découler une plus grande volatilité et/ou une baisse des prix de l'Indice et des Actifs Numériques Composants.

Facteurs de risque liés aux Réseaux et aux Actifs Numériques

Une description détaillée du risque correspondant et le plus important est disponible sur www.vaneck.com et dans la section dédiée aux risques du prospectus de base.
L'Émetteur a l'intention d'investir dans un portefeuille d'actifs numériques. Comme la catégorie des investissements dans les actifs numériques croît à un rythme rapide, certains risques liés à la technologie sous-jacente peuvent être méconnus. Malgré l'existence du bitcoin depuis 2009 et sa structure et sa fonction bien connues en chaîne de blocs, l'émetteur peut investir dans d'autres actifs numériques reposant sur un autre type de chaîne de blocs de bitcoin, une nouvelle chaîne de blocs fonctionnellement différente ou qui ne s'appuient pas du tout sur une technologie de chaîne de blocs. À mesure que les nouveaux actifs numériques se développent et suscitent l'intérêt de la communauté des développeurs et des investisseurs, ils peuvent également devenir des proies d'exploitation encore plus convoitées. Un piratage du réseau d'un actif numérique peut nuire à la perception de ce réseau par le public de cet actif et de bien d'autres actifs numériques en général, ce qui a un impact négatif sur l'investissement dans les Titres. Les actifs numériques, bien qu'ils soient généralement de source ouvert, dépendent fortement de leurs développeurs, en particulier aux premiers stades, et il n'y a aucune garantie que le développement se poursuivra ou que les développeurs n'abandonneront pas le projet avec peu ou pas de préavis. En outre, certains actifs numériques (et les contrats d'achat d'actifs numériques) peuvent être ou devenir soumis aux lois sur les valeurs mobilières ou à une autre réglementation dans une ou plusieurs juridictions, ce qui peut avoir un impact négatif sur l'actif numérique et avoir des conséquences juridiques négatives et/ou entraîner une augmentation des dépenses pour l'Acheteur. Les investissements dans les actifs numériques sont hautement spéculatifs et l'Émetteur peut sélectionner des actifs numériques pour des investissements non fructueux.

Risques liés aux Indices

Performance de l'Indice

Chaque Série de Titres tentera de reproduire, dans la mesure du possible, la composition de l'Indice concerné. En conséquence, les investisseurs potentiels doivent être conscients que les Titres peuvent être affectés par les risques applicables aux indices en général.
En particulier, le niveau d'un Indice peut aussi bien baisser que monter et la performance passée d'un Indice ne sera pas indicative de sa performance future. Il ne peut y avoir aucune garantie quant à la performance future d'un Indice. Les Titres peuvent se négocier différemment de la performance de l'Indice et les changements de niveau de l'Indice peuvent ne pas entraîner un changement comparable de la valeur de marché des Titres ou de la Valeur des titres.
En conséquence, avant d'investir dans des Titres, les investisseurs potentiels doivent examiner attentivement si un investissement qui tente de répliquer la composition de l'Indice applicable leur convient et, dans tous les cas, et les investisseurs sont invités à effectuer leur propre examen approfondi de l'Indice applicable et des règles y afférentes.

Modification de la composition ou suppression de l'Indice

L'Administrateur de l'Indice peut ajouter, supprimer ou remplacer les Actifs Numériques Composants de l'Indice ou apporter d'autres modifications à la méthodologie de détermination des actifs à inclure dans l'indice ou d'évaluation de l'Indice.
La composition de l'Indice peut donc évoluer au fil du temps pour satisfaire aux critères d'éligibilité applicables à l'Indice ou lorsque les actifs actuellement inclus dans l'Indice cessent de répondre à ces critères. Ces modifications de la composition de l'Indice par son administrateur peuvent affecter le niveau de l'Indice car un actif nouvellement ajouté peut avoir des performances nettement inférieures ou supérieures à l'actif qu'il remplace. Comme la Valeur des Titres est indirectement influencée par la composition et le niveau de l'Indice, des changements dans sa composition peuvent nuire à la valeur des titres et/ou peuvent constituer un Événement d'ajustement et/ou entraîner un Événement perturbateur et/ou le remboursement anticipé des Titres.
Les règles de l'Indice peuvent conférer à son administrateur, dans certaines circonstances, le droit de prendre des décisions, d'effectuer des calculs, des modifications et/ou des ajustements de l'Indice et des composantes admissibles de l'Indice et des questions connexes, ce qui implique parfois une certaine marge d'appréciation. L'Administrateur de l'Indice exercera généralement, dans la mesure du possible, cette discrétion dans le but

de préserver la méthodologie globale de l'Indice concerné. L'exercice d'un tel pouvoir discrétionnaire peut avoir pour conséquence que le niveau de l'Indice un jour donné soit différent de celui qu'il aurait pu être si l'administrateur de l'indice n'avait pas décidé d'exercer ce pouvoir discrétionnaire. Bien que l'Administrateur de l'indice soit généralement tenu d'agir raisonnablement et de bonne foi dans l'exercice de son pouvoir discrétionnaire, rien ne garantit que l'exercice d'un tel pouvoir discrétionnaire n'affectera pas le niveau de l'Indice et/ou ne modifiera pas la volatilité de l'Indice et n'aura pas un effet négatif sur la Valeur du titre de la Série de titres donnée.
Si l'Administrateur de l'indice interrompt ou suspend le calcul ou la publication de l'Indice ou omet de calculer ou de publier le niveau d'un Indice, selon les modalités des titres, l'indice peut, dans certaines circonstances, être remplacé par un Indice ultérieur ou un Rachat obligatoire peut avoir lieu, entraînant le remboursement anticipé des Titres. Si l'Indice est remplacé par un Indice ultérieur, les Porteurs de Titres concernés seront exposés aux fluctuations des mouvements de l'Indice ultérieur et non de l'Indice initialement spécifié dans les Conditions Définitives concernées.

Conflit d'intérêts de l'administrateur de l'Indice

L'Administrateur d'un Indice est un affilié de l'arrangeur et des procédures appropriées ont été mises en place pour éviter tout conflit d'intérêts nuisant aux intérêts des Porteurs de Titres. Toutefois, les investisseurs doivent savoir qu'aucun Administrateur d'indice n'a tenu compte des intérêts des Porteurs lors de la création d'un indice, et qu'aucun administrateur d'indice ne tiendra compte des intérêts des Porteurs lors du maintien, de la modification, du rééquilibrage, de la reconstitution ou de l'interruption d'un Indice. Les mesures prises par un Administrateur en ce qui concerne un indice peuvent avoir un impact négatif sur la valeur ou la liquidité des Titres de la Série concernée. Les intérêts d'un Administrateur d'indice et des Porteurs de Titres de la Série concernée peuvent ne pas être alignés. Aucun Administrateur d'indice n'aura de responsabilité ou d'obligation envers les Porteurs de Titres.

Risques liés à la liquidité des Titres

Duration et manque potentiel de marchés liquides

Les Titres peuvent être à long terme. Le seul moyen pour un investisseur de réaliser la valeur d'un Titre avant sa Date de règlement final sera de le vendre à son prix de marché du moment au cours d'une transaction secondaire ou de le racheter. Il n'est pas certain qu'un marché soit disponible pour des transactions secondaires de Titresau moment où un investisseur souhaite vendre ses Titres.
Les mouvements généraux des marchés locaux et internationaux et les facteurs qui influent sur le climat d'investissement et le sentiment des investisseurs pourraient tous avoir une incidence sur le niveau des échanges et, par conséquent, sur le prix des Titres.

Risques liés à la Garantie de l'émetteur

Exécution de la Garantie de l'émetteur

Les obligations de l'Émetteur relatives à une Série de Titres sont garanties par un Contrat de Nantissement relatif à cette Série de Titres. Conformément à ce Contrat de Nantissement, l'Émetteur constituera une garantie sur cette Série en faveur de l'Agent de Garantie (au bénéfice des Créanciers Garantis de l'Émetteur) sur (i) tous les droits, titres, intérêts et avantages de l'Émetteur présents et futurs dans, sur et sous les Documents de la Série dans la mesure où ils se rapportent à ces Titres ; (ii) toutes sommes d'argent ou autres biens reçus ou à recevoir, maintenant ou à l'avenir, par ou pour le compte de l'Émetteur en vertu du Contrat de Dépôt, dans la mesure où ils se rapportent à ces Titres, (iii) tous les droits de l'Émetteur à l'égard du Dépositaire relatifs aux Titres, (iv) tous les actifs et toutes les sommes détenus, maintenant ou à l'avenir, par ou pour le compte de l'Émetteur (y compris, sans limitation, par l'Émetteur et l'Agent Payeur et/ou l'Agent d'Enregistrement) pour faire face aux créances dues au titre des obligations et devoirs de l'Émetteur en vertu du Contrat de Nantissement et des Titres concernés, (v) les Actifs de Garantie et toutes sommes d'argent ou autres biens reçus ou à recevoir, maintenant ou à l'avenir, par l'Émetteur ou pour son compte, et (vi) tous les droits de l'Émetteur relatifs à toute somme ou tout bien, maintenant ou à l'avenir, figurant au crédit du Compte de la Série de titres, dans chaque cas, dans la mesure où ils se rapportent aux Titres concernés.

Les Porteurs de Titres n'ont pas de participation directe

L'investissement dans les Titres ne fera pas de l'investisseur le propriétaire d'un des Actifs ou des Actifs en garantie. Les rachats doivent être acquittés par un transfert *en espèces*d'une certaine partie des Actifs de la Série tels que définis dans les Conditions Définitives de chaque Produit et les Porteurs de Titres pourront demander à l'Émetteur ces actifs à tout moment mais n'auront aucun *droit réel* sur ces actifs.

Risques liés aux autres Parties de la série

Conflit d'intérêts

L'Arrangeur et l'Agent de calcul, qui agit en même temps comme Agent de garantie, est une filiale de l'Émetteur. Des procédures adéquates ont été mises en place pour éviter tout conflit d'intérêt préjudiciable aux intérêts des Porteurs de Titres. Toutefois, les investisseurs doivent savoir que l'Arrangeur et l'Agent de calcul n'ont, en cette qualité, aucun égard pour les intérêts des Porteurs de Titres dans l'exercice de ses services et de ses activités. Les intérêts de l'Arrangeur et de l'Agent de calcul et ceux des Porteurs de Titres peuvent ne pas être alignés.

D. INFORMATIONS CLES SUR L'OFFRE DES TITRES AU PUBLIC

I. Dans quelles conditions et selon quel calendrier puis-je investir dans cette valeur ?

Les Titres peuvent être souscrits à partir de la date d'approbation du Prospectus de Base et du dépôt des présentes Conditions Définitives auprès de l'Autorité des marchés financiers du Liechtenstein (Date d'Émission) jusqu'à un an au plus tard après la date d'approbation du Prospectus de Base. Les Titres sont mis à disposition par l'Émetteur pour souscription uniquement aux Participants Autorisés, qui ont conclu un Contrat de Participant Autorisé avec l'Émetteur, et qui ont soumis un ordre de souscription valide à l'Émetteur. Les titres seront émis en unités minimales de 50 000.

Les nouvelles émissions de Titres seront généralement réglées le deuxième Jour Ouvrable suivant la date à laquelle l'Agent Émetteur et Payeur reçoit un ordre de souscription valide, à condition que cet ordre soit reçu avant 12h00. Le Liechtenstein est à l'heure ce jour-là.

Règlement

Les Titres seront représentés par un titre au porteur global et seront compensés via Eurex et réglés à Clearstream Banking Frankfurt.

Dépenses

Des Frais de gestion sont dus à VanEck ETP AG au taux de 1,5 % des actifs de la série VanEck Solana ETN, calculée et cumulée quotidiennement. Pour les souscriptions et les rachats, une commission peut être facturée au Participant autorisé afin de couvrir les frais de transaction. Aucun autre coût ne sera déduit du produit de cette émission.

Les coûts de cette offre seront pris en charge par VanEck (Europe) GmbH sur la base d'un contrat de transfert de coûts conclu avec l'Émetteur. Aucun produit de cette émission ne sera utilisé pour couvrir les coûts de cette Offre.

II. Pourquoi ce Prospectus est-il produit ?

L'activité principale de l'Émetteur est l'émission et l'exécution de Titres. L'Émetteur a approuvé l'émission de l'ETN VanEck Solana avec une résolution du Conseil d'administration en date du 29 juin. 2021.

Utilisation du Produit
L'Émetteur a mis en place le Programme d'Échange de Titres VanEck (le « Programme »), décrit dans le Prospectus de Base, dans le cadre duquel des séries de Titres (chacune, une « Série ») peuvent être émises de temps à autre. Le produit de l'émission des Titres sera investi dans des actifs numériques afin de reproduire, dans la mesure du possible, la valeur et le rendement de l'Indice **MarketVector Solana VWAP Close (MVSOLV)**.

L'Émetteur s'attend à générer un montant net d'env. 10 milliards de dollars grâce à l'émission de l'ETN VanEck Solana.

Conflit d'intérêts
Plusieurs participants aux transactions décrites dans le Prospectus de Base et les présentes Conditions Définitives sont des filiales de VanEck Associates Corporation. Les frais payables à toutes les parties, filiales de VanEck Associates Corporation ainsi qu'aux parties indépendantes, sont indiqués dans le Prospectus de base :

VanEck (Europe) GmbH, Kreuznacher Str. 30, 60486 Frankfurt, Allemagne, qui est une filiale de l'Émetteur, agira en tant qu'Arrangeur en relation avec le Programme et Agent de Calcul pour chaque Série de Titres. VanEck (Europe) GmbH servira également d'Agent de garantie. L'activité principale de VanEck (Europe) GmbH est le conseil en investissement et le courtage en placements conformément à la loi bancaire allemande.

Des procédures adéquates ont été mises en place pour éviter tout conflit d'intérêt préjudiciable aux intérêts des Porteurs de Titres. Toutefois, les investisseurs doivent savoir que l'Arrangeur et l'Agent de calcul n'ont, en cette qualité, aucun égard pour les intérêts des Porteurs de Titres dans l'exercice de ses services et de ses activités. Les intérêts de l'Arrangeur et de l'Agent de calcul peuvent ne pas être alignés.